

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 14 juin 2021 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures 19.

2021-06-089

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit le retrait du point 8.1 « Adjudication du contrat relatif au pavage des rues » et l'ajout du point 8.4 « Adjudication du contrat de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier – Projet V-2021-002 ».

Adoptée à l'unanimité

2021-06-090

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La Ville de Beauharnois indique, dans une lettre datée du 17 mai 2021, qu'après avoir reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de mise aux normes de son usine de traitement des eaux usées, située dans le secteur centre, que dans le cadre de ces travaux, un débordement pourrait survenir à la suite de l'arrêt des pompes des stations de pompage alimentant l'usine d'épuration. L'arrêt des stations est prévu le 30 juin 2021 entre minuit et 4 heures afin de minimiser au maximum les impacts environnementaux. Ce rejet pourrait entraîner une diminution de la qualité de l'eau du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent, en bordure des berges. Cette action nécessaire est temporaire et a reçu l'aval du MELCC.

La vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ), Mme Vicky Lizotte, indique dans une lettre datée du 25 mai 2021 qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, Chapitre C-35) que la CMQ procédera prochainement à deux missions d'audit de conformité pour l'ensemble des municipalités du Québec de moins de 100 000 habitants. Ces missions porteront respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2021

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 950 909 \$** soit 80 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2021 – **0 \$**.

➤ PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2021

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **1 548 692 \$** soit 42 % sur un global de 3 687 517 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2020 (solde) 59 508 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 27 230 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 592 330 \$**, soit 33 % du budget, réparties ainsi :

Administration	35 %	Urbanisme	43 %
Sécurité publique	44 %	Loisirs et culture	28 %
Transport	50 %	Frais de financement	13 %
Hygiène du milieu	43 %	CMM	93 %

Les dépenses d'investissement en 2021 s'établissent à **162 669 \$**.

2021-06-091

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 mai 2021 au montant de 336 536,95 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 336 536,95 \$ pour le mois de mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2021-06-092

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE M. le conseiller Eric Parent soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} juillet 2021, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2021-06-093

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 696, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS (2^e DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 12 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2021-05-078 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 8 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation sur la propriété sise au 696, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Changer en façade le revêtement de vinyle en imitation de cèdre par un revêtement de fibrociment en imitation de cèdre

Adoptée à l'unanimité

2021-06-094

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 648, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal afin d'ajouter un logement accessoire au-dessus d'un nouveau garage privé intégré sur la propriété sise au 648, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-095

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6, RUE MAPLE CREST

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, et de la grille des usages et normes a été soumise en regard de l'immeuble sis au 6, rue Maple Crest sur le lot 5 141 374, afin d'autoriser et reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal avec garage attenant à 6,66 mètres de la ligne avant, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas (7,5 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre en faisant parvenir leurs commentaires par écrit au Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser et reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal avec garage attenant à 6,66 mètres de la ligne avant, et ce, en regard de l'immeuble sis au 6, rue Maple Crest, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2021-06-096

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA PHASE II – PROJET V-2018-003 – AVENANT 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-10-139, octroyé à GBi Experts-Conseils Inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour la construction des infrastructures de la Phase II ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire un soutien technique en ingénierie pour l'analyse de l'augmentation de capacité du poste de pompage P-2 (Étape 1) ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise à cette fin par la firme GBi Experts-Conseils Inc. le 11 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme GBi Experts-Conseils Inc. déposée le 11 juin 2021 pour l'analyse de l'augmentation de capacité du poste de pompage P-2 (Étape 1), au montant de 4 500 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-097

ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2014-11-164, autorisé l'achat de l'Église Notre-Dame-de-Léry appartenant à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay pour un montant de 450 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' avec le consentement de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, la Ville de Léry désire prolonger l'hypothèque contenue dans l'entente initiale entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet au prolongement de l'hypothèque de l'achat de l'Église Notre-Dame-de-Léry par la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-098

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES CONTRATS À EXÉCUTION SUR DEMANDE EN ARPENTAGE FONCIER – PROJET V-2021-002

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour la fourniture de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans les délais requis pour le lot 1, à savoir ;

Firme	Prix soumis	Pointage intérimaire	Pointage final	Rang
Bérard Tremblay	236 725 \$	90,17	4,87	2
Civitas	229 600 \$	92,33	5,11	1
Gendron Lefebvre	727 300 \$	86,17	1,53	3

CONSIDÉRANT QUE trois firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées dans les délais requis pour le lot 2, à savoir ;

Firme	Prix soumis	Pointage intérimaire	Pointage final	Rang
Bérard Tremblay	167 975 \$	90,17	6,86	1
Gendron Lefebvre	492 300 \$	86,17	2,26	2

CONSIDÉRANT QUE deux firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de sélection utilisée par le Comité de sélection est la suivante :

Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes – Lot n° _____

PARTIE 1											
ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nombre Maximal de points attribués	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage	Note (0 à 100%)	Pointage
1. Capacité et expérience du Soumissionnaire	20										
2. Qualifications et expérience du chargé de projet	25										
3. Adéquation, qualifications et expérience de l'équipe proposée	30										
4. Compréhension du mandat et méthodologie	20										
5. Qualité globale de l'offre	5										
POINTAGE INTÉrimAIRE	100		/100		/100		/100		/100		/100

Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées aux Soumissionnaire, sans qu'elles n'aient été ouvertes.

PARTIE 2					
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Soumission E
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)					
Établissement du pointage final: Application de la formule : $(\text{pointage intérimaire} + 25) \times 10\,000$ Prix soumissionné					
Rang					

Membres du comité et secrétaire :

_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)

28

DATE : _____ LIEU : _____

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité de sélection recommande à la Ville de Léry d'adjuger le contrat du lot 1 pour la fourniture de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II à la firme Civitas qui s'avère être celle qui a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité de sélection recommande à la Ville de Léry d'adjuger le contrat du lot 2 pour la fourniture de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II à la firme Bérard Tremblay qui s'avère être celle qui a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

➤ Accepte la grille de sélection telle que présentée et utilisée par le Comité de sélection.

- Entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat du lot 1 pour la fourniture de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme Civitas, au montant de 229 600 \$, taxes en sus, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.
- Entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat du lot 2 pour la fourniture de services professionnels pour des contrats à exécution sur demande en arpentage foncier en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme Bérard Tremblay, au montant de 167 975 \$, taxes en sus, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.
- Indique qu'un montant pour payer ces contrats sera puisé à même des fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).
- Indique que, s'il y a lieu, le montant pour payer la balance de ce contrat sera réparti selon le règlement d'emprunt 2021-496 décrétant la dépense et l'emprunt relativement aux travaux de construction des infrastructures de la Phase II.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.
- Remercie tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 mai 2021, il y a eu discussions sur l'augmentation tarifaire qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

INFORMATION AUX CITOYENS

Lors de la réunion du Comité de démolition tenue le 14 juin 2021, la démolition du bâtiment sis au 1575, chemin du Lac-Saint-Louis fut acceptée.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 juillet 2021.

Compte de taxes municipales 2021 – La première échéance était le lundi 15 mars 2021. La deuxième échéance est le lundi 14 juin 2021.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 4 mai 2021 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 2 novembre 2021.

Collecte des résidus verts - Nous invitons les gens à composter sur place, à procéder au broyage des feuilles, à favoriser l'herbicyclage et à maximiser l'utilisation du bac brun pour la collecte des résidus verts. Tous les surplus pourront être mis dans des sacs en papier qui seront ramassés à même la collecte du bac brun qui, depuis le 5 avril, s'effectue tous les lundis. Un rappel que seulement les sacs en papier seront ramassés. Comme dans les années passées, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence par année. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 7 \$ pour 10 sacs. Il est aussi possible de se procurer des sacs en papier dans la majorité des magasins de grande surface.

Mois de mai – Mois de l'activité physique – La Ville de Léry désire remercier tous les jeunes participants de 12 ans et moins qui ont participé à son défi sportif qui comprenait 21 activités à réaliser en famille.

La 14^e édition de la Fête de la famille a eu lieu le samedi 15 mai 2021. En temps de pandémie, la formule choisie a été une course aux énigmes en respectant toutes les consignes sanitaires. Les familles ont été invitées à parcourir neuf endroits en la Ville de Léry afin de résoudre les différentes devinettes et récupérer toutes leurs surprises et friandises. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que tous les participants.

Par manque de participants, la session de Yoga estival en ligne qui devait débiter le 8 juin 2021 a été annulée.

Par manque de participants, la session de Remise en forme en ligne qui devait débiter le 10 juin 2021 a été annulée.

Ligue de Balle molle de Léry – En période de déconfinement, la saison pourra débiter le mardi 15 juin 2021 en respectant toutes les consignes sanitaires.

Retour des sports pour les jeunes Léryverains – Soccer et baseball – 5 juillet au 27 août 2021 – Le lundi et/ou mercredi soir entre 18 heures 30 et 20 heures 45 selon la catégorie d'âge - Inscriptions avant le 28 juin 2021 – 50 \$ pour les résidents et 65 \$ pour les non-résidents.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

Monsieur le conseiller Gérald Ranger indique avoir fait la demande à ce que la prochaine assemblée du Conseil municipal soit faite en présentielle plutôt qu'en visioconférence en considérant l'ajout possible de plexiglass entre les membres du Conseil municipal. Il espère pouvoir revoir les citoyens avant la fin du mandat.

Monsieur le conseiller Paul Leclair encourage les citoyens à aller chercher leur 2^e dose du vaccin contre la COVID-19, de faire preuve de modération pour la baignade dans le lac Saint-Louis dû au délestage qu'il y aura du côté de la Ville de Beauharnois le 30 juin prochain et il souhaite la meilleure des chances aux Canadiens de Montréal dans les séries éliminatoires.

Monsieur le conseiller Éric Pinard remercie les gens de leur participation aux séances du Conseil municipal et souhaite que les gens poursuivent lors de la reprise éventuelle des séances en présentielles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur l'accès au lac Saint-Louis, l'accès aux rampes de mise à l'eau pour les bateaux des municipalités avoisinantes, la vitesse sur le chemin du Lac-Saint-Louis, la possibilité d'augmenter le nombre de dos d'âne, le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (avancement des négociations pour l'acquisition des servitudes ainsi que le budget qui y est alloué, le nombre de branchements, interrogation en lien avec le branchement du club de golf et précision concernant le nouveau réservoir d'eau qui sera érigé).

2021-06-099

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER